



Un véhicule frigorifique ATP c'est :

Une isolation + un groupe frigorifique + un marquage + un agrément.



La réglementation des véhicules isothermes et frigorifiques

06 2018

Date de fin d'agrément

- Véhicule neuf : 6 ans d'agrément à partir de la date d'assemblage de l'isolation
- À 6 ans et 9 ans, fin d'agrément + visite technique & sanitaire de renouvellement (liste des centres sur : www.cemafrroid.fr)
- 12 ans : fin d'agrément, pas de renouvellement possible.

F

Type de véhicule

F (frigorifique), I (isotherme), R (réfrigérant)

R

Qualité d'isolation

N pour isolation normale

Coefficient d'isolation compris entre 0,4 et 0,7

R pour isolation renforcée

Coefficient d'isolation compris inférieur à 0,4

C

Classe du véhicule

A : équipement frigorifique réglable entre 0° et 12°C

C : équipement frigorifique réglable entre -20° et 12°C
uniquement en association à une isolation « Renforcée »

X

Si le groupe est non autonome

(entraîné par le moteur du véhicule)

www.lamberet.com



LAMBERET



LAMBERET



Coffre & remorque



Fourgon



Plancher



Chassis

Siège

129 route de Vonnas - BP 43
F-01380 Saint Cyr / Menthon
Tel. +33 (0)3 85 30 85 30
Fax. +33 (0)3 85 30 51 88
communication@lamberet.fr
www.lamberet.com

Pôle Commercial VU

 **N° Vert 0 800 308 530**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE EN FRANCE

Fax. +33 (0)3 85 30 86 09
polevu@lamberet.fr
www.lamberet.com

Pièces de rechange

Tel1. +33 (0)3 85 30 85 30
Tel2. +33 (0)8 21 36 26 26
Fax.+33 (0)85 30 85 39
pdr@lamberet.fr
www.lamberet-parts.eu

Assistance

Technique-Garantie
Tel. +33 (0)3 85 30 85 32
Fax. +33 (0)3 85 30 85 39
atg@lamberet.fr
www.lamberet.com